



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question au Gouvernement n° 1693

Texte de la question

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

M. le président. La parole est à Mme Arlette Grosskost, pour le groupe de l'UMP.

Mme Arlette Grosskost. Monsieur le ministre de l'intérieur, un accident tragique a coûté la vie, samedi dernier, à six jeunes Mulhousiens qui ont péri carbonisés dans leur véhicule. L'enquête diligentée avec sérieux et efficacité par la force publique a montré que ce drame était dû à la conjonction de plusieurs causes. Ainsi, le conducteur âgé de vingt ans, seul majeur à bord du véhicule, n'avait jamais passé le permis de conduire et circulait de plus en état d'ébriété ; la vitesse était excessive ; quant au véhicule, non assuré, il s'agissait d'une véritable épave destinée à passer de main en main dans le quartier où vivaient ces jeunes gens. Force est de constater que, nonobstant les nombreux efforts entrepris par le Gouvernement depuis plus de deux ans, notamment en matière de contrôles de vitesse et d'alcoolémie, l'irresponsabilité totale de certains provoque toujours des drames comme celui-ci. À l'heure actuelle, de trop nombreuses personnes conduisent encore sans avoir obtenu le permis de conduire, la réponse pénale ne constituant pas une dissuasion suffisante à leurs yeux. Monsieur le ministre, pourriez-vous nous faire part des mesures préventives et répressives que vous comptez prendre pour combattre ces comportements que sont l'alcoolémie au volant, la conduite sans permis ou sans assurance et les excès de vitesse, notamment chez les plus jeunes conducteurs ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

M. Dominique de Villepin, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Madame la députée, la sécurité routière est un combat de tous les jours, et l'exemple tragique que vous venez de donner, avec la mort récente de six jeunes dans le Haut-Rhin, en témoigne. C'est la raison pour laquelle le Président de la République et le Gouvernement ont voulu faire de la sécurité routière une grande cause nationale, un grand chantier.

M. Jean-Marie Le Guen. En remettant en cause la loi Evin ?

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Les résultats de cette mobilisation sont d'ores et déjà visibles : ce sont plus de 4 000 vies qui ont été sauvées au cours des vingt-huit derniers mois de diminution continue de l'insécurité routière. Cela étant, rien n'est jamais définitivement acquis, comme l'a encore montré, malheureusement, le dernier week-end du 11 novembre. Nous savons qu'il nous faut persévérer, travailler inlassablement en ce sens, en concentrant nos efforts dans quatre domaines.

Premièrement, nous agissons en direction des jeunes, en nous efforçant de rendre plus sûre la conduite aux abords des discothèques, en particulier la nuit et le week-end, ce qui implique un dialogue avec les exploitants de ces établissements, ayant pour objectif de les responsabiliser.

Deuxièmement, nous luttons contre la drogue au volant, notamment contre le cannabis. Les tests de dépistage sont prêts, et nous généraliserons leur utilisation dans toute la France en 2005.

Troisièmement, nous voulons également nous mobiliser encore davantage lors des grands départs, grâce à des plans d'action renforcés qui seront mis en place par la gendarmerie et la police.

Quatrièmement, enfin, il nous faut des moyens supplémentaires. C'est pourquoi nous avons créé des compagnies républicaines de sécurité autoroutière à Vélizy, à Marseille, à Lille et à Bordeaux.

Sauver des vies sur les routes est un combat de chaque jour, qui ne connaît ni pause ni relâche. C'est la raison

pour laquelle les radars sont placés aux endroits où la mortalité est la plus forte. J'aurai l'occasion au cours des prochains jours - jeudi à Montluçon devant des gendarmes, puis à Paris devant des policiers et des préfets - de renouveler mes consignes de stricte fermeté en matière de sécurité routière, notamment dans le contrôle de la vitesse (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [Mme Arlette Grosskost](#)

Circonscription : Haut-Rhin (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1693

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 novembre 2004